



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Rhône

**Cellule prévention, hygiène, sécurité et
conditions de travail**

Affaire suivie par :
Marie-Laure BIARD
Tél : 04 72 80 67 01
Mél : ce.ia69-prevention@ac-lyon.fr

21 rue Jaboulay
69309 Lyon Cedex 07

Lyon, le 26 mai 2025

L'inspecteur d'académie directeur académique
des services de l'éducation nationale par intérim

à

Mesdames les directrices et
Messieurs les directeurs d'école

S/C de Mesdames les inspectrices et Messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : canicule et fortes chaleurs

Les épisodes caniculaires et les vagues de chaleur sont appelés à devenir plus fréquents, notamment dans le département du Rhône.

Afin d'en prévenir les effets le plus efficacement possible, il paraît utile d'attirer votre attention sur quelques recommandations relatives aux conduites à tenir qui doivent, bien évidemment, être adaptées en fonction des contextes selon l'intensité des épisodes traversés, la configuration des locaux et l'environnement de l'école.

- **Aération / Ventilation**

Il convient d'aérer ou de faire aérer par un personnel d'entretien, en lien avec la collectivité territoriale, les locaux le matin avant l'arrivée des élèves.

En lien avec la collectivité territoriale propriétaire des locaux, des ventilateurs peuvent être utilisés en complément d'une aération.

- **Accueil des élèves**

L'accueil des élèves doit être préservé dans toute la mesure du possible en utilisant toutes les ressources et opportunités proposées par le contexte local :

Garder les enfants autant que possible dans une ambiance fraîche

- éviter les expositions prolongées au soleil (sport, promenade, cours de récréation) ;
- limiter les dépenses physiques et éviter les activités sportives ;
- en lien avec les CPD EPS, éviter les rencontres sportives pendant la durée d'un épisode caniculaire ;
- inciter très régulièrement les enfants à s'hydrater en distribuant régulièrement de l'eau à température ambiante ; organiser des distributions d'eau en classe.



Adapter l'occupation des locaux :

- repérer les sources de chaleur (TNI, ordinateurs, baie vitrée, électroménager, ...) pour penser à annuler les activités pédagogiques les utilisant en cas de forte température ;
- repérer les lieux les plus frais dans l'enceinte scolaire (lieux ombragés, salles de classe moins exposées, ...) ;
- repérer des lieux frais hors de l'enceinte scolaire et ne pas hésiter à délocaliser des heures d'enseignement en veillant à la bonne organisation avec les autres occupants potentiels (parc public, bibliothèque, ...) ;
- étudier, en lien avec la collectivité, la possibilité de rafraîchir une salle et envisager collectivement les modalités de mise à disposition de la salle.

D'une manière générale, il convient d'aménager l'activité et l'environnement en réorganisant le temps, l'espace et les situations pédagogiques pour tenir compte des conditions climatiques.

Dans les situations où les conditions d'accueil ne sont pas suffisamment satisfaisantes pour garantir le bien-être et la santé des élèves, vous pouvez autoriser les familles qui le souhaitent à garder leurs enfants à domicile.

Je rappelle que, seul, le Préfet du Rhône, en lien avec le maire et l'inspecteur d'académie, est compétent pour décider de la fermeture d'une école en raison de la canicule.

- **Sorties scolaires**

L'opportunité du maintien des sorties scolaires est laissée à votre appréciation en lien avec les inspecteurs de circonscription selon la nature et les conditions de la sortie et les risques d'exposition à la chaleur qu'elle présente, notamment pour les élèves les plus jeunes.

- **Sensibilisation des personnels**

Je vous remercie de sensibiliser les personnels de l'école au repérage des troubles pouvant survenir, aux mesures de prévention et à la conduite à tenir en cas d'incident.

Une vigilance est nécessaire envers les personnes et élèves connus comme porteurs de pathologie respiratoire ou en situation de handicap.

Avant toute prise de médicaments, vous voudrez bien vérifier les modalités de conservation et les éventuels effets secondaires en demandant un avis auprès des médecins scolaires.

Il convient d'être attentif à tout signe tel que :

- une grande faiblesse ou une grande fatigue ;
- des étourdissements, des vertiges, des troubles de la conscience ;
- des nausées, des vomissements ;
- des crampes musculaires ;
- une soif et des maux de tête ;
- une température corporelle élevée.



La conduite à tenir en cas de coup de chaleur est la suivante :

- alerter les premiers secours en composant le 15 (SAMU) ;
- allonger la personne et la rafraichir le plus possible (passage d'eau fraiche sur le visage et les parties visibles, ventilation) ;
- donner de l'eau fraiche en petite quantité si la personne est consciente et peut boire.

Les médecins et les infirmiers et infirmières de l'Éducation nationale restent à votre écoute pour toute question liée à la protection des élèves et des personnels.

Enfin, en cas de passage en vigilance rouge « alerte canicule extrême », des consignes adaptées seront arrêtées et diffusées par le Préfet du Rhône. Je ne manquerai pas de vous les relayer pour garantir la bonne information de tous.

Je sais pouvoir compter sur votre implication pour la mise en place de ces recommandations et vous en remercie par avance.



Cyrille SEGUIN